

# LES MOYENS DES UNIVERSITES EN 2011

Vendredi 14 janvier 2011



---

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

## BUDGET DES UNIVERSITES EN 2011 : +3% EN MOYENNE

L'année 2011 s'inscrit dans la poursuite d'une dynamique impulsée depuis 2007 qui s'est traduite par une augmentation inédite des moyens des universités.

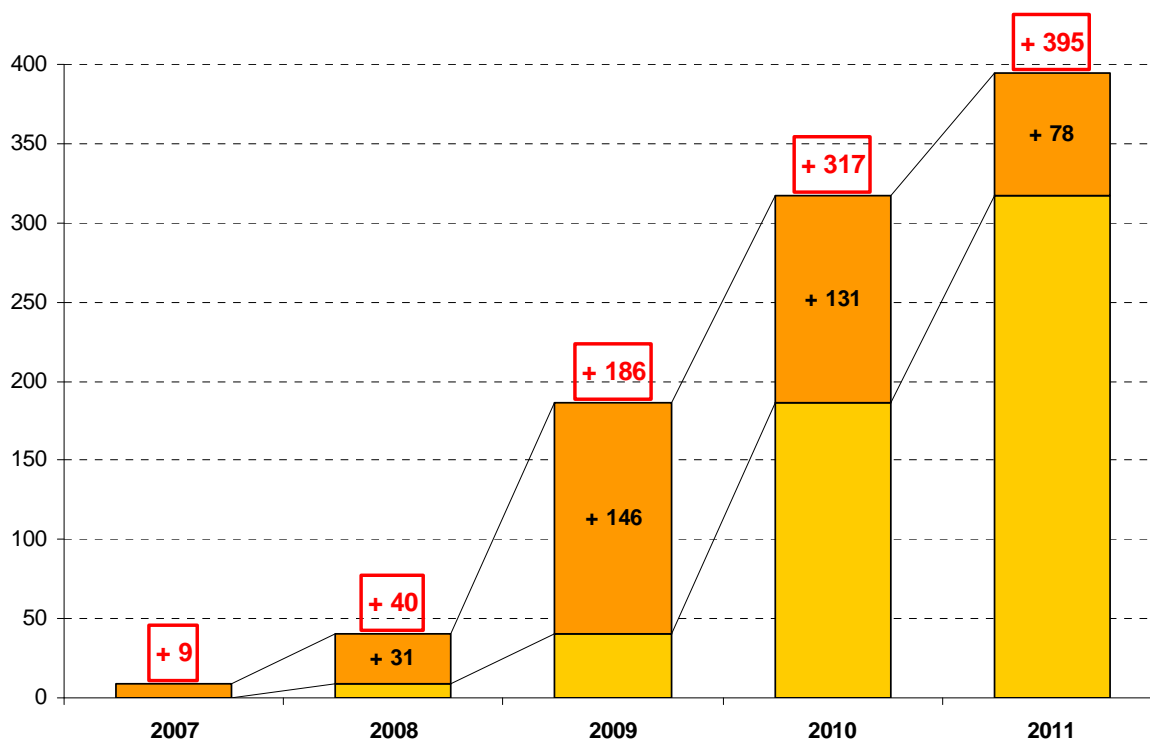
Toutes les universités voient encore en 2011 leurs moyens de fonctionnement progresser à hauteur de 3% en moyenne. Toutes progressent d'au moins 1,5%.

Sur la période 2007-2011, les universités ont vu leurs moyens de fonctionnement augmenter de 22% en moyenne, pour une augmentation totale de 395 M€ sur la période.

De façon cohérente, sur ces 5 ans, les augmentations ont été différenciées, afin d'assurer un rattrapage des universités qui avaient été historiquement les moins bien dotées, alors que leur activité et leurs performances justifiaient des hausses substantielles.

C'est le cas d'universités comme Lille II, qui a connu une très forte augmentation de ses effectifs et qui a vu ses moyens augmenter de 56 % entre 2007 et 2011. C'est également le cas d'universités de la périphérie parisienne qui ont accueilli des étudiants de plus en plus nombreux, comme Paris XIII, qui a vu ses moyens augmenter de 31 % depuis 2007 ou de Marne la Vallée (+25%). Les universités en région et de plus petite taille ont également bénéficié de très belles augmentations. On peut ainsi citer Angers (+50%), Chambéry (+27%), ou Nîmes (dernière université créée, avec +44%). Les universités à dominante en sciences humaines et sociales ont également bénéficié d'un rattrapage important de leurs moyens, avec une augmentation moyenne de 26,4% et des augmentations inédites, comme Grenoble II qui a vu ses moyens progresser de 36,1%.

Augmentation des moyens de fonctionnement des universités en millions d'euros



**En 2011, les universités bénéficient directement de 78,4 M€ supplémentaires pour leur seul fonctionnement par rapport à 2010.**

**→ 58,4 M€ de moyens supplémentaires ont d'ores et déjà été répartis en ce début d'année, représentant une augmentation moyenne de 3%, et pouvant aller jusqu'à 11,1% :**

- Afin de stimuler leurs initiatives en matière de formation et de recherche,
- Pour accompagner tout particulièrement les universités qui deviennent autonomes au 1<sup>er</sup> janvier 2011, comme l'ont été les universités devenues autonomes en 2009 et 2010 :
  - Un bonus autonomie leur est consacré. Ces moyens permettent d'augmenter d'au moins 10% leurs crédits indemnitaires, et de mener ainsi une politique de gestion des ressources humaines dynamique ;
  - L'Etat leur attribue également au moment du transfert de masse salariale 20 M€ de plus que la dépense 2010 constatée par l'Etat afin de tenir compte, comme cela avait été fait pour les universités devenues autonomes en 2009 et 2010 de leurs situations particulières (pyramide des âges, vacances d'emplois...).

**→ De plus, au cours de l'année, 20 M€ seront répartis à mi-année pour accompagner les universités de la vague A qui signent leur contrat quinquennal avec le ministère, permettant de valoriser leur bilan et leur projet.**

En outre, l'Agence nationale de la recherche versera aux établissements hébergeurs un préciput dans le cadre des appels à projets qu'ils remportent. En 2010, celui-ci s'est élevé à 26,2 M€

**Les universités sont exonérées de l'effort imposé aux établissements publics et à l'Etat de non remplacement d'un départ à la retraite sur deux. Les emplois sont maintenus pour l'ensemble des universités françaises.**

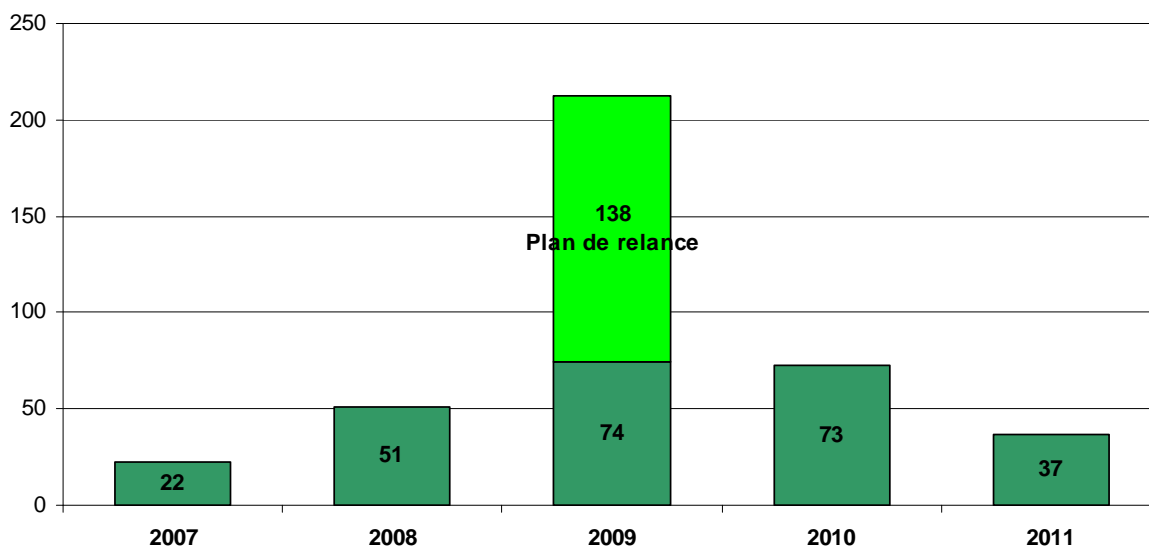
**L'Etat est par ailleurs au rendez-vous des enjeux de masse salariale pour les universités déjà passées à l'autonomie :**

- Il assure l'ajustement de la masse salariale liée aux décisions prises en matière de revalorisation des carrières, de rémunération, de pension des fonctionnaires. La masse salariale des universités déjà autonomes progresse ainsi de 107 M€, soit +2,1% en moyenne, moyens d'ores et déjà répartis dès ce début d'année ;
- Concernant les modalités de prise en charge financière des effets liées à l'évolution des carrières individuelles des personnels des universités passées à l'autonomie en 2009 et 2010 (notamment sur la question du « glissement vieillesse technicité », le Ministère entamera au plus tôt un dialogue avec chaque université afin qu'une solution adaptée soit trouvée pour chacune d'entre elles.

En matière d'investissement, après l'effort exceptionnel de 210 M€ en 2009 notamment grâce au plan de relance et les 70 M€ alloués en 2010 aux universités pour des travaux de mise en sécurité et d'accessibilité handicap, le Ministère consacrera 37 M€ aux opérations de mise en sécurité, dont 27 M€ sont répartis dès à présent. Elles auront perçu à ce titre 395 M€ au total sur la période 2007-2011.

### Crédits de mise en sécurité et d'accessibilité handicap accordés aux universités en millions d'euros

**Montant investi sur la période : 395 millions d'euros**



Les établissements bénéficient, de plus, des opérations de constructions directement financées par l'Etat au titre du contrat de projet Etat-Région (CPER) pour un montant de 131 M€.

Les PPP sont abondés à hauteur de 238 M€ en 2011 et l'opération Jussieu le sera à hauteur de 175 M€.

5 Mds € sont accordés pour financer les projets des opérations Campus qui concernent 10 sites, 49 universités et 650 000 étudiants.

L'opération Jussieu sera abondée à hauteur de 175 M€ en 2011.

Dès 2011, en attendant la signature des contrats de partenariat, la dotation campus produit des intérêts. 270 M€ seront ainsi investis début 2011 pour mener à bien des opérations prêtes à être déclenchées.

Par exemple :

- Acquisition de la caserne de Lourcine dans le cadre de l'opération Paris Centre ;
- Réalisation des aménagements du campus vert de Strasbourg ;
- Réalisation du centre de santé à Bordeaux.

400 M€ sont dédiés aux opérations Campus innovants et prometteurs dont 238 millions d'euros pour 2011: Dijon, Cergy, Le Havre, Valenciennes, Nice, Clermont Ferrand, Nantes, Bretagne, Paris Est.

D'ici quelques semaines, les lauréats des appels à projets des investissements d'avenir, qui consacrent 22 Mds€ à l'enseignement supérieur et à la recherche seront connus.

Sur 2011, 3,6 Md€ de crédits nouveaux arriveront dans les universités ou les organismes de recherche. Les universités qui portent la grande majorité des projets seront au premier rang des bénéficiaires.

